

Plan de rénovation énergétique des bâtiments : rénovons responsable !

Puteaux, le 26 avril 2018 - Le gouvernement, par la voix de son ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas HULOT, a présenté ce matin la version définitive du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, tant attendu par les professionnels du secteur, mais également par bon nombre de particuliers qui souhaitent engager des travaux de rénovation chez eux mais reportent régulièrement le passage à l'acte pour différentes raisons (freins financiers, manque de visibilité et de lisibilité des aides disponibles, absence d'accompagnement pour mener à bien le projet, manque de repères pour identifier les prestataires adéquats...).

L'Association Promotelec se félicite des grandes orientations de ce Plan, qui montrent le chemin à suivre et devraient permettre d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés, responsables de 45 % de la consommation totale d'énergie et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays. La transformation du CITE en prime basée sur la performance de la rénovation, la réforme du mode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour augmenter son degré de fiabilité, le renforcement de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les artisans, autant de mesures positives et bienvenues.

Mais au-delà des ambitions chiffrées et des objectifs quantitatifs, il est essentiel de rappeler que l'amélioration des performances énergétiques du bâti, qu'il soit individuel ou collectif, public ou privé, résidentiel ou tertiaire, doit impérativement aller de pair avec l'amélioration de ses performances environnementales.

Le Plan climat, présenté en juillet 2017 par le Gouvernement, vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'amplifier les exigences à la fois en matière d'énergie et de carbone. C'est par exemple tout l'enjeu du label d'État E+C-, expérimenté depuis novembre 2016 et qui doit préfigurer la prochaine Réglementation thermique et environnementale, prévue d'ici à 2020.

Les derniers chiffres disponibles montrent que la France n'a pas réussi à tenir ses engagements en 2016, avec une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui concerne notamment le secteur du bâtiment. Afin de modifier cette trajectoire si essentielle pour la planète, le critère carbone doit être renforcé et rendu plus visible.

En effet, la Stratégie nationale bas carbone fixe chaque année un "budget carbone" à respecter afin d'atteindre une baisse de 27 % des émissions de GES en 2028 par rapport à 2013, avec l'objectif final d'atteindre une réduction de 75 % avant 2050. Pour être encore dans les temps, l'heure n'est pas au ralentissement !

Pour Dominique DESMOULINS, Directeur général de Promotelec, « *nous partageons cette ambition de tout faire pour favoriser et mener à son terme la transition écologique et énergétique. À ce titre, le plan présenté ce matin par Nicolas HULOT s'inscrit pleinement dans cet objectif.*

Le volet rénovation est capital pour améliorer les enjeux liés à la santé, à la sécurité électrique, au confort et au pouvoir d'achat des habitants, notamment des plus modestes. Mais aussi pour créer de l'emploi et faire monter en compétence toute la filière de rénovation énergétique. Et ce Plan est tout autant indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique ».

Contacts presse

Laura Gardelli (Agence Story Up)

laura.gardelli@outlook.fr

06 42 37 82 46

À propos de Promotelec : pour plus de confort et de bon sens dans l'habitat

Seul espace dédié aux discussions sur les usages durables, performants et bas carbone de l'électricité, Promotelec est une association d'intérêt général, créée en 1962, qui réunit à la fois les acteurs de l'électricité, du bâtiment, et des associations de consommateurs, et dont le positionnement est axé sur des enjeux de société (sécurité électrique, performance énergétique du bâti, valorisation des matériaux durables et renouvelables, promotion de la domotique et des objets connectés, adaptation des logements au vieillissement de la population et à la dépendance).

Promotelec informe et accompagne à la fois les particuliers, les professionnels et les collectivités locales dans la conception et la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'habitat, dans le neuf ou l'existant, aussi bien dans le parc public que dans le parc privé.

Les membres de Promotelec : ANAH, CAPEB, CGL, CINOV, CSTB, EDF, ENEDIS, FAMILLES DE FRANCE, FDME, FEDELEC, FFB, FFIE, FIEEC, FNCCR, FPI, IGNES, LCA-FFB, GROUPE MULLER, SAINT-GOBAIN, SERCE, SYCABEL, UNA3E-CAPEB, UNSFA, USH.

Ses études, conseils et astuces sont à retrouver sur www.promotelec.com